

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 2 octobre 2017 et extraordinaire du 5 octobre 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer 2017-11-A, 2017-11-B, 2017-11-C, 2017-11-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-11.
5. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
6. Nomination des membres du conseil au sein des différents organismes, comités et Régies.
7. Renouvellement de mandat et nomination de membres au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Nomination de représentants de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
10. Financement par émission d'obligations.
11. Prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
12. Contrat à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des détritrus sur les routes 133, 229 et chemin Benoît.
13. Contrat de services à intervenir entre la Société en commandite Gaz Métro et la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la conversion et la fourniture en gaz naturel - Garage municipal.

14. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) - Programmation complémentaire des travaux.
15. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018.
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 octobre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-64, 2017-72, 2017-73, 2017-74, 2017-75, 2017-76, 2017-77, 2017-41, 2017-78, 2017-80, 2017-66 et 2017-71.
19. Demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2017-10-R concernant le 38, rue Saint-Charles.
20. Demande de dérogation mineure 2017-12 concernant le lot 2 931 528 au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Patriotes Nord.
21. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1239 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
22. Adoption du projet de Règlement numéro 1239-1, intitulé: " Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif à la construction des bâtiments institutionnels ou publics ".
23. Questions de l'assistance.
24. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017 du Conseil Inter municipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017 de la Régie Inter municipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2017-409

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit et est approuvé par ce conseil, en retirant le point 9:

- Nomination de représentants de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.

**2017-410**      **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 octobre 2017 et extraordinaire du 5 octobre 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

**2017-411**      **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2017-11-A, 2017-11-B, 2017-11-C, 2017-11-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-11-A, au montant de 1 825 140,97 \$, numéro 2017-11-B, au montant de 2 545,11 \$, numéro 2017-11-C, au montant de 410 277,04 \$, numéro 2017-11-D, au montant de 552 472,41 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-11, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 8 novembre 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 28 septembre au 8 novembre 2017.

**2017-412**      **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-11**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 10 novembre 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

**2017-413**      **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que madame la conseillère Brigitte Minier soit et est nommée mairesse suppléante pour la période du 13 novembre 2017 au 12 février 2018.

**2017-414**      **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ORGANISMES, COMITÉS ET RÉGIES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme au sein des organismes, comités et Régies ci-dessous, les personnes suivantes:

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué  
Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, substitut

Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, délégué  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault, substitut  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle, 2<sup>e</sup> substitut

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault, délégué  
Madame la conseillère Brigitte Minier, substitut  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle, 2<sup>e</sup> substitut

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault, substitut

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle

Comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD (CCPMAD)

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle  
Monsieur le conseiller Louis Toner

Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (CAZA-16)

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle  
Monsieur le conseiller Louis Toner

Comité consultatif de l'environnement et du développement durable (CCEDD)

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert  
Monsieur le conseiller Sylvain Houle

Comité de la circulation et de la sécurité (CCS)

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault  
Madame la conseillère Christine Imbeau

Comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme (CCDCT)

Madame la conseillère Christine Imbeau  
Madame la conseillère Brigitte Minier

Comité des finances

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault  
Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert  
Monsieur le conseiller Louis Toner

Comité de toponymie

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault

Comité de revitalisation du " Vieux Village "

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert

Comité de suivi - politique de la famille et des aînés

Monsieur le maire Yves Corriveau  
Madame la conseillère Christine Imbeau

Comité sur la santé et les saines habitudes de vie

Monsieur le maire Yves Corriveau  
Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert

Comité directeur de la Ville équitable

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert

Comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Madame la conseillère Brigitte Minier

Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire (OMH)

Madame la conseillère Christine Imbeau, déléguée  
Madame la conseillère Brigitte Minier, déléguée

Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué  
Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, substitut

Maison des Jeunes des Quatre fenêtres inc.

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, délégué

Corporation du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

Madame la conseillère Brigitte Minier, déléguée

Maison des cultures amérindiennes

Madame la conseillère Christine Imbeau, déléguée

Partenariat des organismes locaux et des élus (POLE)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué  
Madame la conseillère Brigitte Minier, substitut

Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué

Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu (CLD)

Monsieur le maire Yves Corriveau, délégué

Que le maire, tel qu'il appert à l'article 70.1 de la *Loi sur les cités et villes*, fait partie d'office de tous les comités permanents ou ad hoc, et a le droit d'y voter.

2017-415

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Pierre Lefebvre, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, est échu depuis le 7 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lefebvre a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité pour une autre année;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat, au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de monsieur Pierre Lefebvre, à titre de membre citoyen, et ce, pour une période d'un an, soit du 14 novembre 2017 au 13 novembre 2018.

2017-416

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Micheline Frenette, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire viendra à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et qu'elle a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Ève Daunais, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire viendra à échéance le 31 décembre 2017 et qu'elle a également signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats de mesdames Micheline Frenette et Marie-Ève Daunais, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

2017-417

**FINANCEMENT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 227 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Sujets	Pour un montant de \$
977	Travaux installation conduites aqueduc, égout pluvial, bouclage de réseau, aménagement pistes cyclables et éclairage de rue, aménagement entrées, trottoirs, confection plans et devis, surveillance travaux pour projet développement Foyer Savoy	7 100 \$
1096	Travaux de réfection rue Fortier et de ses infrastructures souterraines	1 073 400 \$
1021	Contribution financière au projet d'agrandissement du Collège Saint-Hilaire dévolue à l'ajout de superficies d'espaces et d'équipements aux fins d'activités sportives	29 000 \$
1153	Travaux de réfection aqueduc, égouts domestique et pluvial, voirie ainsi que le prolongement d'un émissaire pluvial de la montée des Trente	359 300 \$
1070	Travaux de réfection infrastructures, aqueduc, voirie, égout pluvial, construction bordures et trottoirs rues Jolliet et Nadeau et travaux de construction nouvel accès et modification accès existants à l'école secondaire Ozias-Leduc	21 500 \$

1153	Travaux de réfection aqueduc, égouts domestique et pluvial, voirie ainsi que le prolongement d'un émissaire pluvial de la montée des Trente	257 950 \$
1080	Travaux d'installation systèmes d'éclairage dans les parcs et piste cyclable, réaménagement stationnement du Centre civique, prolongement piste cyclable, aménagement terrain soccer, aménagement et installation modules de jeux parc Alphonse-Richer	7 500 \$
1142	Travaux d'infrastructures aqueduc et voirie du chemin de la Montagne	12 900 \$
1181	Travaux égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc et voirie rues Saint-Henri et Provencher, aménagement tronçon piste cyclable, aménagement débarcadères, réfection trottoirs et acquisition terrains pour construction d'infrastructures	175 000 \$
1085	Honoraires professionnels pour plans et devis réfection des infrastructures de la rue Fortier	40 700 \$
1224	Travaux démolition immeuble sur le lot 1 820 071, compaction du sol, construction caserne et travaux connexes	2 750 000 \$
1086	Honoraires professionnels pour plans et devis réfection des infrastructures du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	33 600 \$
1224	Travaux démolition immeuble sur le lot 1 820 071, compaction du sol, construction caserne et travaux connexes	318 280 \$
1095	Dépenses en immobilisations pour travaux aqueduc et égout, parcs et aménagement	149 300 \$
1227	Travaux reconstruction infrastructures égout sanitaire, aqueduc et voirie, construction ouvrages de gestion des eaux pluviales, éclairage de rue, aménagements paysagers et travaux connexes boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique	800 000 \$
1100	Dépenses en immobilisations pour des locaux communautaires	483 900 \$
1123	Dépenses en immobilisations pour acquisition terrains, aménagement parcs et places publiques, travaux construction et réfection infrastructures municipales	69 710 \$
1247	Travaux reconstruction infrastructures égout sanitaire, drainage et voirie rue Saint-Pierre et construction de branchements services égouts sanitaires rue Maureen, aménagement intersection surélevée rues Saint-Pierre et Maureen et travaux connexes	150 170 \$
1137	Dépenses en immobilisations pour aménagement et réfection de parcs, construction et réfection infrastructures municipales	281 300 \$
1145	Dépenses en immobilisations pour travaux construction et réfection infrastructures municipales et aménagement et réfection parcs municipaux	153 290 \$
1162	Dépenses en immobilisations pour aménagement et réfection parcs et plates-bandes	226 000 \$
1163	Dépenses en immobilisations pour construction et réfection infrastructures municipales et travaux rénovation hôtel de ville	275 300 \$
1179	Travaux aménagement piste cyclable chemin de la Montagne	150 000 \$
1182	Acquisition lot 1 820 071 pour construction caserne	100 518 \$



1222	Travaux voirie, drainage et travaux connexes rues de Montplaisant et place Bruyère	117 000 \$
1223	Acquisition autopompe à incendie	643 800 \$
1250	Travaux en immobilisations pour aménagement et réfection de parcs et espaces verts, démolition ou modification puits artésien parc de la Gare, aménagement parcours actif le long piste cyclable, aménagement accès et poste accueil parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, aménagement place publique gare, aménagement et construction bloc sanitaire parc de la Gare	540 482 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1179, 1182, 1222, 1223, 1250, 1181, 1224, 1227 et 1247, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire avait le 28 novembre 2017, un emprunt au montant de 1 795 000 \$, sur un emprunt original de 10 681 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1123, 1137, 1145, 1162 et 1163;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 28 novembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 novembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1123, 1137, 1145, 1162 et 1163;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ";
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02551  
440 BOUL SIR WILFRID LAURIER  
MONT-SAINT-HILAIRE, QC  
J3H 3N9

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 227 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 977, 1021, 1070, 1080, 1085, 1086, 1095, 1100, 1123, 1137, 1145, 1162, 1163, 1179, 1182, 1222, 1223, 1250, 1096, 1153, 1142, 1181, 1224, 1227 et 1247, la Ville de Mont-Saint-Hilaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 29 - 3 330 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 à 2027, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1179, 1182, 1222, 1223 et 1250, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 30 - 5 897 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 1181, 1224, 1227 et 1247, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 novembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1123, 1137, 1145, 1162 et 1163, soit prolongé de 1 jour.

2017-418

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 20 septembre 2017, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2018, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 485 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 200 000 \$ pour des dépenses totales de 2 685 600 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2018, soit de 868 718 \$ et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation financière, lorsque requise.

2017-419

**CONTRAT - DOSSIER 2506-18-CCCC ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - BALAYAGE DES CHAUSSÉES ET L'ENLÈVEMENT DES DÉTRITUS SUR LES ROUTES 133, 229 ET CHEMIN BENOÎT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, intitulé " Marché - Montant total à forfait ", portant le numéro de dossier 2506-18-CCCC, concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des débris sur les routes 133, 229 et sur chemin Benoît, pour un montant forfaitaire de 1 533,54 \$, et ce, pour l'année 2018.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, incluant une clause de renouvellement par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) années additionnelles aux mêmes conditions.

Que ce contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 16 octobre 2017.

Que le directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer le contrat intitulé " Marché - Montant total à forfait ", portant le numéro de dossier 2506-18-CCCC, entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des débris sur les routes 133, 229 et sur chemin Benoît.

2017-420

**CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - CONVERSION ET FOURNITURE EN GAZ NATUREL DES ÉQUIPEMENTS DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 901, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, MONT-SAINT-HILAIRE (GARAGE MUNICIPAL)**

CONSIDÉRANT le potentiel considérable d'économie que comporte l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie pour le chauffage du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel émet environ 30 % de moins de gaz à effet de serre (GES) que le mazout;

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais ne seront exigibles pour le branchement entre le garage municipal et le réseau gazier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le " Contrat de services D1: Général et octroi d'une contribution financière (P.R.C./P.R.R.C./P.E.É.) " daté du 15 septembre 2017, à intervenir entre la Société en commandite Gaz Métro et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la conversion et l'alimentation en gaz naturel des équipements du garage municipal situé au 901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire.

Que ledit contrat soit d'une durée de 60 (soixante) mois à compter de la mise en service prévue en janvier 2018.

Que ce contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 23 octobre 2017.

Que le directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer le " Contrat de services - D1: Général et octroi d'une contribution financière (P.R.C./P.R.R.C./P.E.É.) ", daté du 15 septembre 2017 à intervenir entre la Société en commandite Gaz Métro et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-421

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) - PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite soumettre une programmation complémentaire des travaux à réaliser dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation complémentaire de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la résolution 2017-390 relative à cette programmation supplémentaire de travaux adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017, soit abrogée.

2017-422

### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour, l'heure et le lieu où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi	8 janvier	Lundi	7 mai	Mardi	4 septembre
Lundi	5 février	Lundi	4 juin	Mardi	2 octobre
Lundi	5 mars	Mardi	3 juillet	Lundi	5 novembre
Mardi	3 avril	Lundi	6 août	Lundi	3 décembre

2017-423

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-424

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 octobre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-425

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-64, 2017-72, 2017-73, 2017-74, 2017-75, 2017-76, 2017-77, 2017-41, 2017-78, 2017-80, 2017-66 ET 2017-71**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 31 octobre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- RÉVISION PIIA 2017-64 : 680, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-105-R (annexe A)
- PIIA 2017-72 : 665, rue Doyle  
Plans et recommandation 2017-106-R (annexe B)
- PIIA 2017-73 : 180, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation 2017-107-R (annexe C)
- PIIA 2017-74 : 260, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-108-R (annexe D)
- PIIA 2017-75 : 236-240, rue Saint-Hippolyte  
Plans et recommandation 2017-109-R (annexe E)
- PIIA 2017-76 : 135, rue Forbin-Janson  
Plans et recommandation 2017-110-R (annexe F)
- PIIA 2017-77 : 110, rue Jeannotte  
Plans et recommandation 2017-111-R (annexe G)
- RÉVISION PIIA 2017-41 : Lot 2 931 528 (chemin des Patriotes Nord)  
Plans et recommandation 2017-112-R (annexe H)
- PIIA 2017-78 : 328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-113-R (annexe I)
- PIIA 2017-80 : 524, chemin Ozias-Leduc  
Plans et recommandation 2017-115-R (annexe J)
- RÉVISION PIIA 2017-66 : 489, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-116-R (annexe K)
- RÉVISION PIIA 2017-71 : 375, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-117-R (annexe L)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 ou au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A., et ce, selon le règlement en vigueur au moment du dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " L " pour en faire partie intégrante.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2017-10-R concernant le 38, rue Saint-Charles :

Aucune intervention.

2017-426

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES 2017-10 ET 2017-10-R -  
38, RUE SAINT-CHARLES.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-10 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 38, rue Saint-Charles, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un lot enclavé, alors que le règlement de zonage numéro 845 le prescrit uniquement dans les cours ou marges latérales et arrières, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 4 août 2017, portant le numéro de minute 18139, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la résolution 2017-365 par laquelle il reportait à la séance ordinaire du 2 octobre 2017 la prise de décision relative à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble a déposé une nouvelle demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-10-R modifiant l'implantation du garage détaché projeté;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-396 par laquelle le conseil reportait sa prise de décision sur ces deux demandes de dérogations mineures au 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a informé la Ville de Mont-Saint-Hilaire le 6 octobre 2017 qu'il ne souhaitait pas donner suite à son projet d'implantation d'un garage détaché en cour avant et donc, par conséquent, à ses demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les demandes de dérogations mineures numéros 2017-10 et 2017-10-R présentées par le propriétaire de l'immeuble situé au 38, rue Saint-Charles, à Mont-Saint-Hilaire, visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un lot enclavé, alors que le règlement de zonage numéro 845 le prescrit uniquement dans les cours ou marges latérales et arrière, permettant ainsi une dérogation au règlement de zonage.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-12 concernant le lot 2 931 528 au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Patriotes Nord :

Aucune intervention.

2017-427

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-12 - LOT 2 931 528 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-12 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 2 931 528 au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 5,09 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 1235 prévoit une marge avant minimale de 7,50 mètres pour la construction d'un bâtiment commercial, permettant ainsi une dérogation de 2,41 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 2017, révisé en date du 21 septembre 2017, portant le numéro de minute 49297, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande a pour but de rendre conforme la construction d'un nouveau bâtiment commercial.

2017-428

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1239 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-429

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1239-1, intitulé: " Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif à la construction des bâtiments institutionnels ou publics " soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 30 novembre 2017, à 19 h.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner

Félicitations aux candidats élus  
Financement par émission d'obligations



M. François Poitras	Félicitations aux candidats élus Vitesse rue Hébert Terrain situé intersection chemin Ozias-Leduc et chemin de la Montagne – présence de pneus Densité – demande d'exclusion des zones H-111 et H-114
M. Jean-Yves Héroux	Félicitations aux candidats élus Comité CAZA-16 – disponibilité du suivi des travaux Accessibilité des comptes de taxes
Une intervenante	Accessibilité des comptes de taxes
Mme Valérie Landuydt	PUD – plan de communication Piste cyclable rue Campbell
M. Louis-Georges Cournoyer	Félicitations aux candidats élus CAZA-16 – représentant de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Pollution de l'eau Autonomie alimentaire
M. Steve Timmins	Félicitations au conseiller Louis Toner Résultats de l'élection du 5 novembre 2017 PUD – développement durable Traverse piétonnière – intersection rue Sainte- Anne et chemin des Patriotes Nord
M. Ferdinand Berner	Agriculture biologique
M. Jean-Luc Halde	Félicitations aux candidats élus Poste de préfet à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu Réfection de l'entrée d'eau de sa propriété Réparation d'un lampadaire – chemin de la Montagne

2017-430

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 05.

---

Yves Corriveau, maire

---

Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière